

Association Solidarités Nationales et Internationales

**13 RUE DU FOUR
54700 PONT A MOUSSON**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Solidarités Nationales et Internationales relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels relative aux « Eléments significatifs postérieurs à la clôture. »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

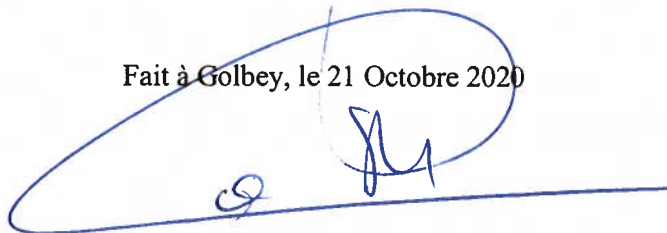
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Golbey, le 21 Octobre 2020



NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Représentant Légal
Bruno DA SILVA

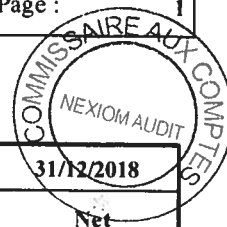
ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif



Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 950	1 950		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	30 110		30 110	30 110
	Constructions	659 131	121 506	537 626	568 160
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	45 309	38 620	6 689	280
	Autres immobilisations corporelles	125 402	87 118	38 284	25 200
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours	81 961		81 961	1 160	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	22 652	152	22 500	20 003	
Prêts					
Autres immobilisations financières	90		90		
	TOTAL (1)	966 606	249 346	717 260	644 913
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 631		1 631	791
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	7 826		7 826	10 310
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	200 222	5 765	194 456	71 348
	Autres créances	153 111	28 114	124 997	137 219
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	852 682		852 682	589 730	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 203		3 203	12 083
	TOTAL (II)	1 218 676	33 879	1 184 796	821 481
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	2 185 281	283 225	1 902 056	1 466 394

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

90

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

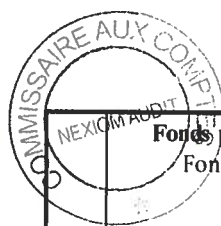
Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

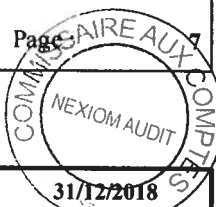
Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018



		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	102 189	102 189
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	504 008	355 844
	Résultat de l'exercice	569 826	148 164
	Total des fonds propres	1 176 023	606 197
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	130 504	125 620	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	130 504	125 620	
Total des fonds associatifs	1 306 527	731 817	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	103 614	130 888
Total des provisions	103 614	130 888	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	164 686	164 457
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés	164 686	164 457	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	153 028	173 151
	Emprunts et dettes financières divers		12 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 992	73 697
	Dettes fiscales et sociales	92 581	111 890
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 967	10 743
	Autres dettes	8 648	44 687
	Produits constatés d'avance	7 012	12 565
Total des dettes	327 229	439 232	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 902 056	1 466 394	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	569 825.93	148 164.00	
(1) Dont à moins d'un an	194 950	278 885	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	185 728	167 726
	Prestations de services	567 425	341 908
	Productions stockée		
	Production immobilisée	6 325	2 056
	Subventions d'exploitation	1 152 638	1 003 325
	Dons		
	Cotisations	1 352	1 465
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	3 487	7 926
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	81 725	49 841
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	1 998 681	1 574 246
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	82 744	100 398
	Variation de stock	1 643	2 601
	Autres achats et charges externes	231 803	202 336
	Impôts, taxes et versements assimilés	31 781	38 623
	Rémunération du personnel	981 410	869 545
	Charges sociales	100 018	171 732
	Subventions accordées par l'association		3 800
	Dotation aux amortissements et dépréciations	42 183	34 948
	Dotation aux provisions	45 498	77 699
	Autres charges	1 001	1 277
	Total des charges d'exploitation	1 518 081	1 502 959
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		480 600
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2 588	2 192
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2 598	3 540
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	(9)	(1 348)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	480 590	69 939
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	117 467	157 659
	Charges exceptionnelles	28 002	948
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	89 465	156 711
	Impôts sur les sociétés		324
Charges exceptionnelles	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	32 332	12 187
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	32 561	90 349
TOTAL DES PRODUITS		2 151 067	1 746 284
TOTAL DES CHARGES		1 581 241	1 598 120
EXCEDENT ou DEFICIT		569 826	148 164
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, suivant les prescriptions des règlements :

- 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- 2014-03 du 5 juin 2014 relatifs au plan comptable général, à jour des différents règlements modificatifs à la date de l'établissement des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 902 056 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 151 067 euros** et un total **charges** de **1 581 241 euros**, dégageant ainsi un **excédent** de **569 826 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12 mois**.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles des exercices précédents.

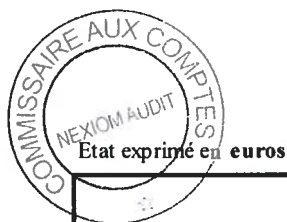
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont amortis suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale de leur utilisation, à savoir :

Amortissements pour dépréciation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	15 à 30 ans
Agencements des constructions	Linéaire	5 à 25 ans
Matériel & outillage	Linéaire	2 à 5 ans
Installations, agencements divers	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans



Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Travaux immobiliers

Les travaux de restructuration de l'immeuble sis rue Thibaut II, 54700 PONT A MOUSSON ont été achevés en mai 2018 conduisant à la livraison de la première tranche pour un montant total de 369 692 euros. Les amortissements ont débuté à la date de mise en service des locaux.

Stocks

Au 31 décembre 2019, l'inventaire physique a été valorisé de la façon suivante :

- le stock des "petits meubles" a été valorisé sur la base de 50% du prix de vente moyen.
- le stock de l'atelier ménages services a été valorisé au prix d'achat.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagements de retraite

L'association a pris l'option de comptabiliser les engagements de retraite des salariés permanents. Au 31 décembre 2019, le montant des engagements inscrit au passif du bilan s'élève à 62.634 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros



Engagements financiers

Dans le cadre de la signature d'un prêt de 240 000 euros consenti par la BPL en 2011 pour le financement de l'acquisition de l'immeuble sis rue Thibault II à PONT A MOUSSON, un privilège de prêteur de deniers a été donné à la banque. Au 31 décembre 2019, le montant du privilège correspondant au montant du capital restant dû de l'emprunt s'élève à 117.253 euros.

Dans le cadre de la signature d'un prêt de 50 000 euros consenti par la BPL en 2015 pour le financement des travaux d'aménagement de l'immeuble sis rue Thibault II à PONT A MOUSSON, une garantie hypothécaire de 2ème rang a été inscrite dont l'effet expirera à l'issue d'un délai d'un an à compter de l'échéance finale de l'emprunt. Au 31 décembre 2019, le capital restant dû de l'emprunt s'élève à 35.594 euros et la dernière échéance du remboursement est prévue le 04/02/2030.

Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus, rendent probables, et les charges nettement précises quant à leur objet, mais dont la réalisation de l'échéance ou le montant sont incertains.

Impôts commerciaux

Depuis 1er juillet 2014, l'association est soumise aux impôts commerciaux pour ses activités MEUBLES & FRIP'FOUILLE. A ce titre, une sectorisation de l'activité lucrative a été effectuée conformément aux obligations fiscales de l'association.

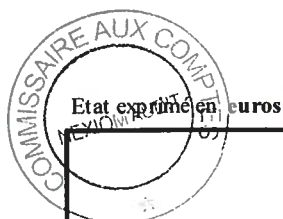
Mise à disposition des locaux

La ville de PONT A MOUSSON a poursuivi la mise à disposition gratuite des locaux sis Place Saint-Antoine à PONT A MOUSSON ainsi que les locaux relatifs à Banque Alimentaire.

Contributions volontaires

Les bénévoles ont apporté leur contribution au travail de l'association. La valorisation de leurs interventions n'a pas été effectuée à défaut de renseignements quantitatifs suffisamment fiables.

Règles et Méthodes Comptables



Subventions perçues par l'association

Nature des subventions et traitement comptable :

- * Subventions d'exploitation : comptabilisées en produits d'exploitation au compte 74.
- * Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables : comptabilisées au compte 131. Une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement des biens par le débit du compte 139 et le crédit du compte 777. Au 31 décembre 2019 :
 - les subventions inscrites au compte 131 s'élèvent à 138.508 euros.
 - la part des subventions inscrites au compte de résultat au compte 139 s'élève à 8.004 euros.

Subventions Fonds Social Européen (FSE)

En raison des difficultés rencontrées lors des contrôles sur les subventions des fonds européens, l'association a pris la décision de ne plus comptabiliser les aides sollicitées au titre des FSE à compter de 2015. L'aide définitivement accordée par le financeur est constatée au titre de l'exercice au cours duquel la notification définitive est actée.

Au titre de l'exercice 2019, les contrôles définitifs ont été rendus pour l'année 2017 conduisant à un montant de subventions définitifs de 42.250,21 euros. Cette somme est comptabilisée en produits exceptionnels sur exercices antérieurs.

Eléments significatifs postérieurs à la clôture

Les Etats financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Les activités ont commencé à être affectées par la crise sanitaire du COVID-19 à partir du 11/03/2020 et l'association s'attend à un impact négatif sur ses Etats financiers de 2020. Compte tenu des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations, il est difficile d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la continuité de l'exploitation.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir



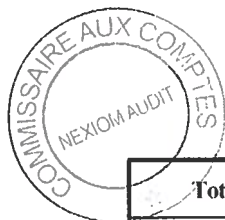
Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		111 690
Autres créances clients <i>Clients, factures à établir</i>	<i>1 856</i>	1 856
Autres créances <i>ASP CDDI</i> <i>Subventions à recevoir</i>	<i>23 957</i> <i>85 877</i>	109 834

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer



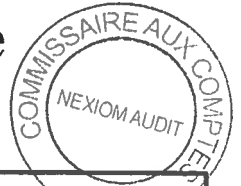
Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		53 583
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		180
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	180	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 750
<i>Frs. factures non parvenues</i>	15 750	
Dettes fiscales et sociales		37 653
<i>Dettes provisio. pour congés p</i>	28 585	
<i>Dettes prov. ch. soc./congés pa</i>	9 068	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance



Etat exprimé en euros

31/12/2019

Charges

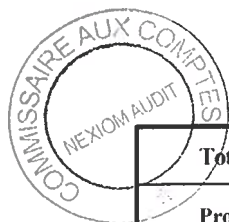
Produits

	31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		3 203	7 012
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		3 203	7 012

--

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels



Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des produits exceptionnels		117 467
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		114 538
<i>Liberalites perçues</i>	72 288	
<i>Produits s/ exer. anterieurs</i>	42 250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 928
<i>Quote-part des subventions d'i</i>	2 928	
Total des charges exceptionnelles		28 002
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		28 002
<i>Don liberalite</i>	26 805	
<i>Charges exceptionnelles sur ex</i>	1 197	
Résultat exceptionnel		89 465

Provisions



Etat exprimé en euros

Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
----------------	---------------	-------------	------------

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	82 048		19 414	62 634
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	48 840	40 980	48 840	40 980	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		130 888	40 980	68 254	103 614
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	152			152
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	6 054		289	5 765
	Autres	23 596	4 518		28 114
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		29 802	4 518	289	34 032
TOTAL GENERAL		160 690	45 498	68 543	137 646
Dont dotations et reprises			45 498	68 543	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Immobilisations - Amortissements



Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2019
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 950			1 950
Terrains	30 110			30 110
Constructions	659 131			659 131
Installations techniques, matériel outillage industriels	62 437	7 576	24 704	45 309
Installations générales, agencements et divers	20 071	4 172		24 243
Matériel de transport	57 149	16 000		73 149
Autres immobilisations corporelles	29 306	84 194	3 529	109 971
Immobilisations financières	20 155	2 588		22 742
TOTAL GENERAL	880 309	114 530	28 233	966 606

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	1 950			1 950
Terrains				
Constructions	90 972	30 534		121 506
Installations techniques, matériel outillage industriels	62 156	1 168	24 704	38 620
Installations générales, agencements et divers	19 071	1 639		20 710
Matériel de transport	35 988	6 767		42 756
Autres immobilisations corporelles	25 107	2 076	3 529	23 653
TOTAL GENERAL	235 244	42 183	28 233	249 194

Créances et Dettes



Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	90	90	
	Clients douteux ou litigieux	5 765	5 765	
	Autres créances clients	194 456	194 456	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	27 790	27 790	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 475	11 475	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	109 834	109 834	
	Groupe et associés	867	867	
	Débiteurs divers	3 145	3 145	
	Charges constatées d'avance	3 203	3 203	
TOTAL DES CREANCES		356 626	356 626	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	153 028	20 749	85 431	46 848
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	60 992	60 992		
	Personnel et comptes rattachés	29 520	29 520		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 041	62 041		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	559	559		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	461	461		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 967	4 967		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	8 648	8 648		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	7 012	7 012			
TOTAL DES DETTES		327 229	194 950	85 431	46 848
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		20 263			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds dédiés



I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés ACTIONS DIVERSES	164 457	32 332	32 561	164 686
TOTAL	164 457	32 332	32 561	164 686

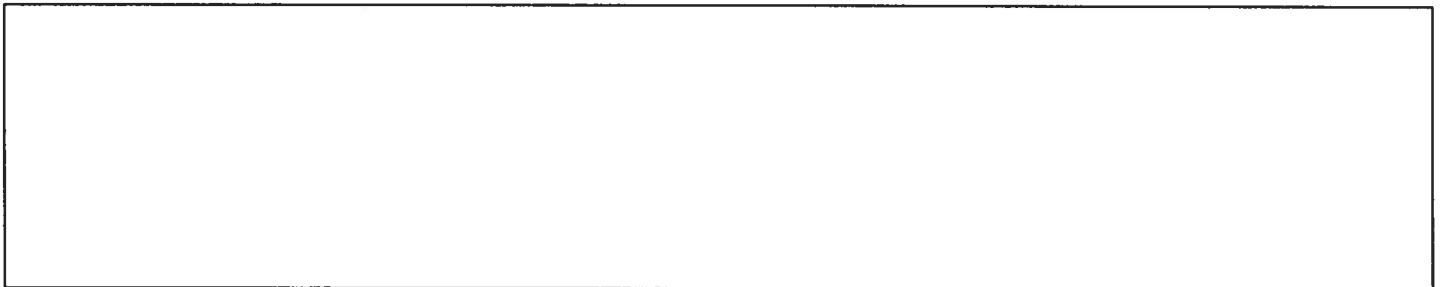
II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

ANNEXE - Élément 13

Effectif moyen



		31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			1
	Professions intermédiaires			
	Employés		47	
	Ouvriers			
	TOTAL		48	1



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions réglementées**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.



Personnes concernées :

L'ensemble des administrateurs communs des associations SNI et AGARSP (Association de Gestion et d'Animation de la Résidence Sociale de Procheville)

Modalités :

En date du 1^{er} juillet 2019, votre association a signé avec l'AGARSP une convention de mise à disposition de deux logements situés au 13 bis place Thiers à Pont à Mousson. La convention a pris effet à la date de signature. Elle sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction. Le montant du loyer mensuel s'élève à 370 € hors charges par appartement.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 4 440 €.

Modalités :

En date du 1^{er} janvier 2019, votre association a signé avec l'AGARSP une convention de mise à disposition de son comptable. Elle sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 930,72 €.

En sus, votre association a facturé des frais d'utilisation du logiciel comptable pour un montant de 277,20 €.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée :

- Monsieur MOUTET, Président de votre association et Adjoint au maire de la ville de Pont à Mousson.

Modalités :

Le 22 février 2017, votre association et la ville de Pont à Mousson ont signé une convention de mise à disposition de locaux. La ville met à disposition de votre association un local de type F4 de 121 m² dans un immeuble communal situé au premier étage du 13, rue du four à Pont à Mousson et une salle au rez-de-chaussée de l'immeuble. Cette mise à disposition a pris effet au 1^{er} mars 2017 pour un an et est renouvelable par tacite reconduction. Le local était mis à disposition gratuitement jusqu'au 31 août 2018 au vue des travaux réalisés dans le local par l'association. A compter du 1^{er} septembre 2018, le loyer mensuel est de 350 €, hors charges.

Au titre de l'exercice 2019, la ville de Pont à Mousson a facturé à votre association des loyers pour un montant de 4 200 €.

Personnes concernées :

L'ensemble des administrateurs des associations SNI et SOLIDARITES SERVICES.

Modalités :

Au cours de l'année 2019, votre association a facturé à SOLIDARITES SERVICES la mise à disposition du Directeur Monsieur Jérémie PACHOUD depuis le pour un montant total de 4 251,32 €.

Modalités :

Le 1^{er} mars 2017, votre association et l'association SOLIDARITES SERVICES ont signé une convention de mise à disposition d'un local situé au premier étage du 13, rue du four à Pont à Mousson. Cette mise à disposition a pris effet au 1^{er} mars 2017 pour un an et est renouvelable par tacite reconduction. Le local était mis à disposition gratuitement jusqu'au 31 août 2018. A compter du 1^{er} septembre 2018, le loyer mensuel est de 35 €, hors charges.

Sur l'exercice 2019, votre association a facturé à SOLIDARITES SERVICES un montant de 420 € au titre des loyers et un montant de 225,63 € au titre des charges locatives.

Modalités :

Au cours de l'année 2019, SOLIDARITES SERVICES a facturé à votre association des loyers pour le local « Frip'fouille » sis rue Thibaut II à Pont à Mousson. Le loyer mensuel de base est de 480 € avant indexation.

Au titre de l'exercice 2019, votre association a pris en charge des loyers pour un montant global de 5 854 €.



Modalités :

Le 1^{er} mars 2017, votre association et l'association SOLIDARITES SERVICES ont signé une convention de mise à disposition de locaux pour un local de 23m2 situé en rez de chaussée au 24, rue Thibaut II à Pont à Mousson. Cette mise à disposition a pris effet au 1^{er} mars 2017 pour un an et est renouvelable par tacite reconduction. Le loyer mensuel est de 184 €, hors charges. En date du 1^{er} janvier 2019 un avenant a été signé prévoyant une clause d'indexation.

Sur l'exercice 2019, votre association a facturé à SOLIDARITES SERVICES un montant de 2 208 € au titre des loyers et un montant de 379,84 € au titre des charges locatives.

Modalités :

Au cours de l'année 2019, votre association a facturé à SOLIDARITES SERVICES :

- des frais administratifs pour un montant global de 1 820,24 €,
- des frais d'utilisation d'un logiciel pour un montant de 909,60 €.

Au titre de la mise à disposition de personnel, pour l'année 2019, SOLIDARITES SERVICES a facturé à votre association la somme de 26 641,30 € et votre association a facturé à SOLIDARITES SERVICES la somme de 23 196,71 €.

Personnes concernées :

- Monsieur MOUTET, Président de votre association et adjoint au maire de la ville de Pont à Mousson.

Modalités :

Votre association reçoit des subventions de la ville pour différentes actions. Monsieur MOUTET, ne prend pas part au vote, ni à l'élaboration des décisions s'agissant des subventions versées à SNI.

Personnes concernées :

L'ensemble des administrateurs communs des associations SNI et AGARSP (Association de Gestion et d'Animation de la Résidence Sociale de Procheville)

Modalités :

Au cours de l'année 2019, votre association a facturé à l'AGARSP la mise à disposition du Directeur Monsieur Jérémie PACHOUD pour un montant total de 8 502,61 €.

Modalités :

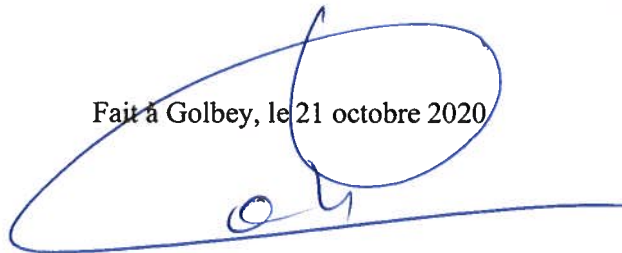
Le 1^{er} janvier 2017, votre association et l'AGARSP ont signé une convention de mise à disposition de personnel. SNI met à disposition de l'AGARSP son coursier pour le portage du courrier. La convention a une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, renouvelable à l'issue après consultation des deux parties, pour un coût forfaitaire de 100 € par mois.

Sur l'exercice 2019, SNI a facturé à l'AGARSP un montant de 1 200 €.

Modalités :

Conformément à la convention de résidence signée entre les parties le 13 janvier 2014, l'AGARSP a facturé à votre association au titre de l'année 2019 des loyers pour l'hébergement des personnes en chantier extérieur pour un montant de 12 265,08 €.

Fait à Golbey, le 21 octobre 2020



NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Représentant Légal
Bruno DA SILVA

